



www.mgm-hotels-residences.com

CONDITIONS MGM HÔTELS & RÉSIDENCES

Les conditions de vente sont soumises aux articles R-211-3 à R-211-11 du Code du tourisme en vigueur au 1er juillet 2015, et que nous reproduisons ci-dessous intégralement. Le fait de s'inscrire à l'un des séjours implique l'acceptation complète de nos conditions de vente. Les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par MGM HÔTELS & RESIDENCES. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne par MGM HÔTELS & RESIDENCES. Dès sa mise en ligne, la nouvelle version des conditions générales de vente s'appliquera automatiquement pour toute nouvelle réservation.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CODE DU TOURISME

ART. R211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrièmealinéa de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

ART. R211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou,



www.mgm-hotels-residences.com

le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

ART. R211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

01. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
02. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
03. Les prestations de restauration proposées ;
04. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
05. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
06. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
07. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
08. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
09. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
12. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques



www.mgm-hotels-residences.com

particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

13. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R.211-18.

ART. R211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure, cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur, avant la conclusion du contrat.

ART. R211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

01. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
02. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
03. Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
04. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
05. Les prestations de restauration proposées ;
06. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
07. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
08. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
09. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes



www.mgm-hotels-residences.com

d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports ou aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;

10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19. L'engagement de fournir, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de



www.mgm-hotels-residences.com

son séjour.

20. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

ART. R211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ART. R211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART. R211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées,
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat, précisant les modifications apportées, est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement



www.mgm-hotels-residences.com

déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART. R211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à une conclusion amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART. R211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



www.mgm-hotels-residences.com

1 - OBJET

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation à distance de séjours proposés par MGM HÔTELS & RÉSIDENCE sur son site internet et ses services mobiles et par l'intermédiaire de partenaires commerciaux.

Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la réservation et au suivi de la réservation entre les parties contractantes.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales et particulières, accessibles sur le site et les services mobiles.

Le client déclare également avoir pris connaissance de l'information sur la protection des données personnelles incluses dans les présentes conditions.

2 - RÉSERVATION

Le client, préalablement à la commande de séjours, précise si la réservation est effectuée pour ses besoins personnels ou pour le compte d'une société.

Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

Nous attirons votre attention sur le fait que le client effectuant une réservation, doit être majeur au sens de la loi française.

L'ensemble des informations accessibles sur le site web et les services mobiles, permettant la réservation de séjours, est présenté en langue française et en langue anglaise.

Le client choisit son séjour parmi les offres présentées par MGM HÔTELS & RESIDENCES sur le site internet et les applications mobiles, ainsi que sur celles de ses partenaires commerciaux.

Le client est responsable de son choix et de l'adéquation de ce choix à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de MGM HÔTELS & RESIDENCES ne peut être recherchée à cet égard.

La réservation est réputée acceptée par le client à l'issue du processus de réservation.

Processus de la réservation :

Les réservations effectuées par le client se font par l'intermédiaire du bon de réservation dématérialisé accessible en ligne sur le site internet MGM HOTELS & RESIDENCES ou via les services mobiles ou



www.mgm-hotels-residences.com

sites partenaires.

La réservation est réputée formée dès la réception du bon de réservation et du paiement de l'acompte en ligne par carte bancaire.

Le client s'engage, préalablement à sa réservation, à remplir les informations demandées sur le bon de réservation et en atteste l'exactitude.

Le processus de réservation via le site internet de MGM HOTELS & RESIDENCES et les services mobiles se décompose de la manière suivante :

- Etape 1 : Recherche de la résidence ou de l'hôtel et choix d'un type d'hébergement et du tarif.
- Etape 2 : Vérification du détail de la réservation (dates de séjour notamment...) du tarif proposé, des prestations annexes éventuellement validées par le client en sus de l'hébergement.
- Etape 3 : Renseignement et coordonnées du client.
- Etape 4 : Consultation et acceptation des conditions générales de vente.
- Etape 5 : Saisie des coordonnées de carte bancaire du client pour paiement de l'acompte ou paiement de la réservation.
- Etape 6 : Validation de la réservation par le client.

Un accusé de réception de la réservation est envoyé au client par l'envoi d'un courrier électronique, résumant l'offre du contrat, les services réservés, les prix, et la date de la réservation effectuée.

3 - PRIX

Nos prix sont établis en fonction des données économiques en vigueur à la date de leur fixation. Une modification des taxes applicables (notamment de la TVA en vigueur) peut amener à modifier les prix des séjours.

Le prix du séjour dépend de la date de réservation, la date du séjour, la durée du séjour, et de la typologie de l'hébergement choisi.

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises (Eau, électricité, chauffage), à l'exception de la taxe de séjour qui est systématiquement demandée en complément du montant total du séjour. Nos tarifs comprennent les prestations d'hébergement. Les prestations complémentaires proposées en option (Forfait de ski, cours de ski, soins au SPA...) ne sont pas incluses dans nos tarifs (sauf dans le cadre de la vente de packages).MGM



www.mgm-hotels-residences.com

HÔTELS & RESIDENCES se réserve le droit de répercuter sur les tarifs et sans préavis les hausses de taxes (TVA, Taxe de séjour...)

4 – PAIEMENT DE LA RÉSERVATION

Un acompte de 25 % du montant global de votre séjour est à verser pour confirmer votre réservation. Cet acompte comprendra les « prestations annexes » réservées en même temps que le séjour (forfaits de ski, cours de ski, Spa...), ainsi que la totalité du coût de l'assurance annulation éventuellement souscrite par le client.

Sans confirmation de notre part, votre réservation ne peut être considérée comme définitive.

L'intégralité du prix de votre location, des éventuelles prestations annexes et de la taxe de séjour sont exigibles un mois avant le début de votre séjour. En cas de réservation tardive, moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour sera réclamé lors de la réservation. En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée, MGM HÔTELS & RESIDENCES se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après.

Les frais bancaires de tout chèque ou virement tiré ou effectué sur une banque étrangère seront à la charge du réservataire et rajoutés au montant de la réservation

5 – TAXES DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant, fixé par les municipalités, est déterminé par personne majeure et par jour. Elles sont demandées au moment du solde de la réservation. MGM HÔTELS & RESIDENCES ne pourrait être tenu comme responsable en cas d'augmentation de cette taxe, qui sera alors répercutée immédiatement.

6 – HERBEGEMENT

Nous vous rappelons qu'un logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Il est rappelé qu'un enfant en bas



www.mgm-hotels-residences.com

âge est considéré comme un occupant à part entière.

Certains appartements sont équipés pour les personnes à mobilité réduite. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à interroger notre service réservations.

Toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'appartement ou suite est considérée comme une simple préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Nous rappelons que lors du séjour, il est impératif qu'au moins un des occupants soit majeur. En cas de séjour collectif ou individuel hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux, MGM HOTELS & RESIDENCE se réserve le droit de refuser l'accès à l'appartement, la chambre ou l'hébergement choisi, qui aurait été réservé en méconnaissance de cette prescription. Dans les mêmes conditions, MGM HOTELS & RESIDENCES pourra procéder à tout moment à l'annulation de la réservation, avant le début du séjour, s'il découvre que des mineurs non accompagnés de leurs administrateurs légaux devaient séjourner dans l'établissement choisi.

7 - MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR ET PRESTATIONS ANNEXES PAR LE CLIENT

Il est rappelé au client qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu par l'article L 221-28 du code de la consommation lors de sa réservation de séjour.

En cas d'annulation ou de modification, vous devez nous le notifier par courrier ou par mail, à l'adresse suivante :

MGM HOTELS & RESIDENCES, 1 Allée du Parmelan -PAE de la Bouvarde - 74 370 METZ TESSY,
Adresse mail: booking@mgm-groupe.com

La date de réception détermine la date de modification ou d'annulation. Toute modification de date de séjour sera considérée comme une annulation.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, nous avons adapté nos conditions d'annulation : [découvrir les conditions spécifiques >](#)

Pour toutes autres annulations non liées à l'épidémie de COVID-19, les conditions suivantes s'appliquent :



www.mgm-hotels-residences.com

Les frais d'annulation seront calculés selon le barème mentionné ci-après (conditions hors chalets et l'Ecrin de Jade):

- à plus de 30 jours avant le début de votre séjour : aucun frais (sauf le montant de l'assurance qui aurait été souscrite au moment de la réservation et qui n'est pas remboursable) ;
- entre 30 et 21 jours avant le début de votre séjour : 25 % du prix de l'hébergement ;
- entre 20 jours et 15 jours avant le début de votre séjour : 50 % du prix de l'hébergement ;
- entre 14 et 8 jours avant le début de votre séjour : 90 % du prix de l'hébergement et prestations annexes ;
- à partir de 7 jours avant le début de votre séjour ou non présentation : 100 % du prix de l'hébergement et prestations annexes.

Conditions d'annulation pour les chalets et l'appartement Ecrin de Jade :

Toute annulation ou modification de date de séjour de l'un de nos chalets (La Ferme de Juliette) ou de l'appartement dénommé «l'Ecrin de Jade» se verra appliquer des frais d'annulation calculés selon le barème mentionné ci-après.

- à plus de 180 jours avant le début de votre séjour : 25 % du prix de l'hébergement ;
- entre 179 et 90 jours avant le début de votre séjour : 50 % du prix de l'hébergement
- entre 89 jours et 30 jours avant le début de votre séjour : 75 % du prix de l'hébergement ;
- entre 29 et 8 jours avant le début de votre séjour : 90 % du prix de l'hébergement et prestations annexes ;
- à partir de 7 jours avant le début de votre séjour ou non présentation : 100 % du prix de l'hébergement et prestations annexes.

Quel que soit le type d'hébergement (appartements ou chalets), tout séjour commencé est considéré comme consommé du fait du participant et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de départ anticipé.

Une assurance annulation vous est systématiquement proposée que ce soit sur le site Internet ou par nos conseillers au centre d'appel. Par sécurité, nous vous conseillons donc vivement de contracter une Assurance Annulation que nous avons étudiée spécialement pour vous. Celle-ci vous permettra d'être indemnisé dans les cas conformes aux conditions de remboursement de l'assurance annulation.



www.mgm-hotels-residences.com

8 - ASSURANCE ANNULATION

MGM HÔTELS & RESIDENCES vous permet de souscrire à une Assurance Annulation/ interruption de séjour par le biais de la compagnie MUTUAIDE qui doit être souscrite au moment de la réservation. En cas d'annulation ou d'interruption motivée par un événement prévu dans le contrat d'assurance, vous éviteriez ainsi d'avoir à supporter les conséquences financières de cette annulation ou de cette interruption. Les garanties de l'assurance annulation interruption sont disponibles sur simple demande.

Le client bénéficie pour ce contrat d'assurance annulation, d'un droit de renonciation de quatorze jours calendaires à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions sont remplies et notamment :

- Justification par le client de la couverture par un contrat déjà souscrit ;
- Aucun sinistre garanti par ce contrat n'a été déclaré par le client ;
- Le contrat d'assurance annulation n'est pas intégralement exécuté.

9 - ARRIVÉE ET DÉPART

Dans nos résidences de tourisme :

La remise des clefs s'effectue à partir de 17 h le jour de votre arrivée. Elles doivent être rendues avant 10h le jour de votre départ.

En cas d'arrivée après 20h, vous devez impérativement en informer la résidence par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous pour que les clefs de votre logement vous soient remises.

Dans nos établissements hôteliers :

La remise des clefs s'effectue à partir de 17h le jour de votre arrivée. Elles doivent être rendues avant 10h le jour de votre départ.

10 - DEPOT DE GARANTIE

Lors d'un séjour dans l'une de nos résidences de tourisme, un dépôt de garantie (caution) de 500 € vous



www.mgm-hotels-residences.com

sera demandé à votre arrivée (espèce refusée). Il vous sera restitué en fin de séjour après règlement des prestations consommées sur place et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, ménage des cuisines non réalisé, manquements de différents éléments (tels que Peignoirs ou linge de toilette...).

11 - ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés (sauf pour les chalets) sur présentation d'un certificat antirabique (un animal maximum par appartement), moyennant le paiement lors de la réservation d'un forfait animal de 100€ pour un séjour d'une semaine et au prorata de cette somme pour un court séjour.

Les animaux domestiques devront être tenus en laisse dans les parties communes, et sont interdits aux abords des piscines et espaces récréatifs.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à certaines catégories d'animaux de compagnie, il est de la responsabilité du client de vérifier l'acceptabilité de son animal avant le séjour.

12 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est à votre disposition dans chaque établissement ; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

Nous vous précisons qu'il est formellement interdit de

- Monter les skis, chaussures de ski, luges et tout matériel de ski dans les logements ou sur les balcons
- Etendre du linge sur les rambardes des balcons.

En cas de manquement à ces règles, ainsi qu'en cas de non-respect du règlement intérieur, nous nous réservons le droit de facturer un forfait de 150 € minimum pour les dégâts occasionnés. Les oublis d'objets personnels à l'intérieur du logement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de MGM HÔTELS & RESIDENCES.

13 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.



www.mgm-hotels-residences.com

14 - MODIFICATION ÉVENTUELLE DE NOS PRESTATIONS

En cas d'événements indépendants de notre volonté, et/ou de force majeure, nous nous réservons le droit de modifier partiellement ou totalement nos prestations proposées. (Fermeture d'un site, d'un équipement commun de type piscine, etc.)

Crise sanitaire liée au Coronavirus –Covid 19: Jusqu'à nouvel ordre, MGM Hôtels & Résidences s'adaptera aux restrictions et aux directives imposées par le gouvernement français. De ce fait, l'accès limité à nos services (piscine, espace bien-être, espace commun, bar et restaurant) ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement et d'aucune réclamation.

Dans le cadre de remise à niveau sanitaire des prestations ou en cas de retard de construction, les services et les activités annoncés (loisirs sur place), peuvent être modifiés sans préavis.

15 - APRÈS-VENTE - RÉCLAMATION

Le client dispose de 48 h après son arrivée pour signaler par écrit à la réception de l'établissement tout litige concernant le descriptif, la qualité ou la propreté de son logement. Passé ce délai MGM HÔTELS & RESIDENCES ne prendra en compte aucune réclamation en charge. La prise en compte de toute réclamation éventuelle afférente à votre séjour devra impérativement faire l'objet par la suite d'un courrier adressé à notre Service Réservations (par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie de votre déclaration de litige à la réception pour les cas prévus) ceci dans un délai maximal de 1 mois après la fin de votre séjour.

En cas de non-consommation d'une prestation prépayée, aucun remboursement ne pourra être accordé.

Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre appartement en résidence de tourisme, lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de MGM HÔTELS & RESIDENCES.

16 - PRESENTATION DES SITES ET ACTIVITES

Toutes les informations concernant les activités sportives et de loisirs des stations de montagne, ainsi que



www.mgm-hotels-residences.com

leurs environs nous sont transmises par les Offices de Tourisme et vous sont communiquées à titre indicatif. Elles ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors de votre séjour. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la vie de ces stations, veuillez-vous adresser directement à leurs offices respectifs. Renseignez-vous auprès de notre Service réservations sur les dates d'ouverture, les équipements sportifs (nature et quantité), les activités ou prestations proposées par le site et qui ont déterminé votre choix sur celui-ci.

Les photographies et document graphiques présentés sur le site et les services mobiles de MGM HOTELS & RESIDENCES ou sur les sites partenaires ont une valeur simplement indicative. Des variations peuvent intervenir, notamment en raison de changement de mobilier et/ou de rénovations éventuelles

17 – RESPONSABILITE

Dans nos résidences de tourisme :

La location en résidence de tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de MGM HÔTELS & RESIDENCES ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans nos résidences, tant dans les appartements que dans le parking ou les locaux communs (local à skis).

Dans nos établissements hôteliers :

La location dans nos établissements hôteliers s'inscrit dans le cadre de la responsabilité des hôteliers fixés par la loi française. En conséquence, en cas de perte, de vol ou de dégradations d'effets personnels tant dans ses logements que dans les parkings ou locaux communs, la responsabilité de l'hôtelier ne sera engagée que dans les limites posées par la loi. Il est vivement recommandé au client de déposer ses objets de valeur dans le coffre prévu à cet effet dans la chambre ou l'appartement. De même, il est fortement conseillé de ne pas laisser en évidence, des objets de valeur dans son véhicule stationné dans le parking de l'hôtel.



www.mgm-hotels-residences.com

18 – LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

19 – EVOLUTION / MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente par internet peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par MGM HOTELS & RESIDENCES. La nouvelle version sera mise en ligne et s'appliquera alors à tous les clients, sauf pour les réservations antérieures à la date de mise en ligne pour lesquelles la version précédente des CGV acceptée demeure applicable.

20 – DELOGEMENT

En cas d'évènement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre l'hébergement choisi par le client à sa disposition, ou en cas de force majeure, MGM HOTELS & RESIDENCES se réserve la possibilité d'héberger le client (avec son accord) dans un autre établissement pour des prestations de même nature.

21 – RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978 dite «Loi informatique et libertés» et au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, MGM HOTELS & RESIDENCES informe le client qu'elle met en œuvre des traitements de données à caractère personnel, dont elle est responsable. Le client est informé sur chaque formulaire de collectes de ces données, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par un astérisque.

Le formulaire précise, de manière concise, simple et transparente, les informations suivantes :



www.mgm-hotels-residences.com

- La finalité du traitement: en l'occurrence, les données personnelles collectées sont destinées au traitement de la réservation client et au programme de fidélité et/ou commercialisation des séjours.
- Le ou les destinataires de ces données: MGM HOTELS & RESIDENCES peut effectuer un transfert de ces données (y compris dans un pays situé en dehors de l'UE) à des partenaires et /ou prestataires, à des fins commerciales.
- La durée de conservation de ces données: au maximum trois ans si le client n'a pas, de lui-même, recontacté MGM HOTELS & RESIDENCES ou répondu à une offre commerciale.
- Existence pour le client, du droit de rectification ou d'effacement de ces données, ou limitation du traitement et du droit à la portabilité des données.
- Existence du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Les informations collectées sont destinées à MGM HOTELS & RESIDENCES, filiale du groupe MGM, aux entités du groupe MGM, à ses partenaires et prestataires (notamment pour le paiement en ligne).

La collecte de ces données personnelles peuvent être communiquées et faire l'objet de flux transfrontalier et en dehors des pays de l'Union Européenne.

La collecte de ces données personnelles est effectuée dans le cadre de mesures précontractuelles ou contractuelles pour enregistrer la réservation du client. En donnant ces informations personnelles, le client autorise MGM HOTELS & RESIDENCES à les utiliser à des fins notamment de gestion du programme de fidélité et/ou de promotions commerciales, de gestion des réclamations, envoi de questionnaire de satisfaction et de newsletter (avec lien de désabonnement figurant en bas de chaque courrier électronique de prospection commerciale).

Le client peut écrire au responsable DPO en charge de la protection des données au sein du groupe MGM HOTELS & RESIDENCES, à l'adresse suivante : dpo@mgm-groupe.com.